



**1<sup>MA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI U 9 DI MARZU**

**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DU 9 MARS**

**N° 2023/O1/019**

**Question orale déposée par Paula MOSCA**  
**Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : CHERTÉ DE LA VIE ET COÛT DES CARBURANTS**

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Corse est, d'après l'INSEE, le territoire le plus pauvre de France métropolitaine. Dans le même temps, le coût de la vie, déjà plus élevé en Corse que sur le continent, ne cesse d'augmenter du fait d'un fort taux d'inflation, diminuant ainsi fortement le pouvoir d'achat des Corses.

La problématique des carburants, encore plus spécifique sur notre île, fait aujourd'hui de nouveau débat dans l'actualité.

D'abord, parce qu'il a été rendu public que Vito Corse aurait engagé le 5 octobre 2022 un recours devant le tribunal de commerce de Marseille pour bloquer la mise en œuvre de la remise sur le prix des carburants proposée l'an dernier par le groupe Total, et revendique dans ce cadre une indemnité de 7,5 millions d'euros pour concurrence déloyale.

Ensuite, car il semblerait que la nouvelle mesure annoncée par Total le 22 février dernier, limitant le prix du gazole et de l'essence à 1,99 € pour l'année 2023, ne s'appliquerait pas en Corse puisque le dispositif devrait concerner exclusivement le diesel et l'essence, alors que nous ne disposons que de diesel Excellium et de SP95 Excellium.

Si des mesures de ce type sont évidemment très souhaitables pour les ménages à court terme, et que notre groupe refusera toujours que les Corses puissent subir une telle rupture d'égalité, il ne faut en revanche pas perdre de vue que, sur notre île, ces mesures peuvent à terme engendrer un effet pervers en renforçant la concentration vers une structure monopolistique, cette fois au niveau de la distribution. Et ce dans

un secteur économique très captif, pour lequel nous savons que l'approvisionnement dépend déjà d'un monopole, systématiquement dénoncé par notre majorité.

Dans ce cadre complexe, la Collectivité de Corse a été particulièrement impliquée, y compris à travers une action volontariste au-delà de ses compétences, pour tenter de proposer des solutions.

Cela s'est matérialisé par la mise en place d'une Conférence sociale, réunie pour la première fois le 14 janvier 2019, qui a permis de travailler main dans la main avec les citoyens sur la question du pouvoir d'achat des corses, et plus particulièrement sur la cherté de la vie ou le coût des carburants.

Le 1er octobre 2021, l'Assemblée Corse a approuvé par délibération le rapport du Conseil exécutif sur le secteur de la distribution de carburant routier, proposant un certain nombre de mesures d'urgence et de demandes d'adaptations législatives, de nature à apporter des réponses efficaces à cette problématique spécifique à la Corse.

Malgré les nombreux débats au sein de cette assemblée et les prises de positions unanimes à ce sujet, ces mesures n'ont, à ce jour, toujours pas été acceptées par l'Etat.

Monsieur le Président, face à cette situation qui devient difficilement soutenable pour les Corses, et visiblement en l'absence de soutien de l'Etat, il est difficile de percevoir des solutions. Pouvez-vous donc nous éclairer sur l'état des discussions et des travaux menés par le Conseil exécutif à ce sujet ?

Je vous remercie.